TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDE EN VUE DE REALISER L'ETUDE TECHNIQUE ET ARCHITECTURALE D'UN MARCHE MODULAIRE DANS LA COMMUNE DE LASCHAOBAS.

Titre du Projet : Etude technique et architecturale d'un marché modulaire dans la commune de Laschaobas

Maitre d'Ouvrage : Mairie de Laschaobas

Partenaires d'exécution : MPCE, PNUD

Durée de la mission : 45 jours

Localisation : Commune de Laschaobas, département du Centre

I- CONTEXTE

Le développement territorial à l'échelle nationale, régionale et locale incombe à la responsabilité des autorités et structures nationales, régionales et locales existantes. La Constitution haïtienne de 1987 conçoit dans sa portée un État unitaire décentralisé, novateur, tourné vers la modernité sur les plans socioéconomique, politique et juridique. Et dans ce cas, pour répondre à ses obligations et aux besoins de ses citoyens et citoyennes, l'État doit se donner les moyens humains, matériels et financiers. C'est justement vers une quête de ces moyens, qu'en juillet de 1996, une loi fut votée au parlement haïtien pour collecter les fonds nécessaires au développement des entités locales. Ces fonds devaient être ensuite redistribués, par un processus de péréquation verticale, aux collectivités territoriales pour garantir leur autonomie administrative et financière dans une perspective de développement local. Il est établi, en complément des recettes internes, des droits internes nommés Fonds de Gestion et de Développement des Collectivités Territoriales, lequel sera plus tard complété par un autre texte pour devenir la « *Contribution aux Fonds de Gestion et de Développement des Collectivités Territoriales* (CFGDCT ».

Cependant vingt-quatre (24) ans après l'adoption de cet instrument légal, les Collectivités Territoriales connaissent les mêmes péripéties et peinent encore à satisfaire les besoins des populations locales. D'un autre côté, les exercices participatifs de planification ne se concrétisent pas sur les territoires, à travers des projets structurants. Les budgets communaux sont certes élaborés chaque année, mais les investissements pour faire développer les collectivités, à partir des priorités identifiées par les populations, y compris les plus vulnérables, ne sont pas encore au rendez-vous. A cela s'ajoute la frustration des administrés par rapport à l'absence de l'offre des services de qualité causé entre autres, par une incapacité de maitrise d'ouvrage des municipalités.

En ce sens, depuis 2017, la coopération canadienne, à travers le Projet « Appui à la Gouvernance Locale et au Développement Territorial » (AGLDT) accompagne le Gouvernement d'Haïti dans la conception et la mise en œuvre des réformes de déconcentration, de décentralisation et d'aménagement du territoire. Mis en œuvre par le MPCE, le MICT et l'OMRH avec l'appui du PNUD, sur une période de cinq ans, ce projet se focalise sur le renforcement institutionnel. Il s'attache à soutenir le gouvernement haïtien dans sa démarche de mise en place à différents

niveaux territoriaux des conditions nécessaires en termes de cadre légal, de coordination institutionnelle, de capacités humaines et organisationnelles et de pratiques participatives de planification et gestion du développement en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD). Il apporte un soutien à la formulation et au pilotage des politiques publiques et à leur opérationnalisation dans des pôles de développement local prioritaires, et ce principalement sur la zone frontalière. Dans un tel contexte, pour faciliter l'accès à des financements et appuyer l'investissement au niveau des communes, il a été décidé de créer un fonds de concours, baptisé « Fonds d'investissement pour le développement des Collectivités Territoriales ». A partir de ce fonds, les projets identifiés comme prioritaires par les mairies et la société civile, issu des PCD et/ou du panier de services standards dans les communes frontalières, seront financés pour appuyer le processus de développement dans ces communes frontalières. Ainsi le PNUD en partenariat avec le PMCE et la mairie de Laschaobas, souhaite recruter un bureau d'étude pour réaliser l'étude technique et architecturale d'un marché modulaire dans la commune de Laschaobas.

II- OBJECTIF DU PROJET

- Objectif général du projet

Doter la commune de Laschaobas d'un marché communal.

- Objectifs spécifiques :

Permettre à la commune, dans une logique de développement à travers l'existence d'une infrastructure, de garantir l'échange commercial sur la disponibilité des biens et services de base.

III- DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Les présents TDRs sont élaborés en vue de recruter un bureau d'étude chargé de l'étude technique et architecturale d'un marché modulaire dans la commune de Laschaobas. Le bureau d'étude concevra un marché en trois modules indépendants. L'étude contiendra les études préalables (relevé topographiques, géotechnique, hydraulique, environnementale et sociale), le design et les plans des différentes structures du marché modulaire et les plans des différents aménagements (cour, parking, clôture, etc…).

IV- MANDAT DE LA MISSION

Le bureau d'étude établira sa mission conformément aux normes techniques en vigueur et selon le respect des règles de l'art. En outre, il se conformera aux instructions qui lui seront données par le Maître d'œuvre.

Dans cette première phase du projet, la mission consistera en une étude technique détaillée de la conception d'un marché modulaire dans la commune de Laschaobas. La mission correspondra à une étude descriptive, explicative et justificative de la conception et des dispositions techniques des différents ouvrages du marché.

L' étude contiendra:

1- Un ensemble de plans gradués à l'échelle 1/100 contenant les éléments suivants :
   - Un plan de masse de l'ensemble du périmètre du projet
   - Quatre plans de façade d'un module type du projet
   - Trois plans d'élévation en 3D de chacun des bâtiments du projet
   - Deux plans de coupe longitudinale de chacun des bâtiments du projet
   - Un plan de coupe transversale de chacun des bâtiments du projet
   - Un plan de fouille pour chacun des bâtiments du projet
   - Un plan de fondation de chacun des bâtiments du projet
   - Des plans de structures pour chacun des modules comprenant : colonnes, poutres, semelles, charpentes de toiture, etc.
   - Des plans de détails des murs de soutènement
   - Des plans du système hydraulique, sanitaire et de drainage
   - Des plans du système électrique et d'éclairage
2- Un document de cahiers des charges renfermant les spécifications techniques et normatives
3- Un document d'appel d'offres dédié aux soumissionnaires pour l'exécution et la réalisation des travaux
4- Un Rapport sur les évaluations environnementales et sociales des infrastructures à réaliser dans le cadre de ces travaux.
5- Tout autre élément d'information utile à l'exécution de l'ouvrage.

V- PRODUIT ATTENDUS

1- Un rapport préliminaire concernant le site (relevé topographiques, étude géotechnique). Ce rapport présentera un état des lieux de la zone.
2- Un rapport technique de la conception et l'exécution des différents ouvrages à construire (Jeux de plans, devis et cout estimatifs, et les spécifications techniques pour les différents travaux). Ce rapport contiendra tout document nécessaire à la publication d'un appel d'offre pour les travaux d'exécution.
3- Un rapport faisant état des impacts sociaux et environnementaux de la construction de des différents ouvrages et aménagements du marché modulaire ; et les mesures à appliquer pendant et après l'exécution des travaux en vue de la protection de l'environnement.

P.S Les documents doivent être remis en format électronique et en format dur (Format papier). Trois exemplaires en format dur et trois clés USB pour le format électronique.

VI- PROFIL DU BUREAU D'ETUDE

La firme doit être un bureau d'études, reconnu, spécialisé dans les études de Génie Civil_et de conceptions architecturales ayant une bonne expérience dans le domaine des études d'aménagement d'espaces publics (10 ans minimum).

Personnel requis :

Le personnel clé que le bureau d'étude doit mobiliser pour réaliser les prestations demandées comprendra les membres dont les profils sont indiqués ci-après :

1- Un ingénieur civil spécialisé en structure, ayant au moins dix (7) années d'expérience dans les domaines des constructions civiles et des expériences prouvées dans le domaine de BTP.

2- Un Architecte ayant au moins une expérience de dix (7) ans dans le domaine d'aménagement d'espace.

3- Un ingénieur géotechnicien ayant au moins 5 ans d'expérience dans le domaine d'étude de sol.

4- Un expert en environnement ayant 5 au moins ans dans le domaine d'étude d'impact environnemental.

5- Un technicien plombier ayant au moins 7 ans d'expérience dans le domaine d'installation hydraulique.

6- Un technicien en électricité ayant au moins 7 d'expériences dans le domaine d'installation électrique des bâtiments
7- Un Topographe ayant au moins 7 ans d'expérience dans le domaine de relevé topographique.

PS La firme doit réaliser au moins deux études d'aménagement d'espace public et chaque membre du personnel doit participer à au moins une étude d'aménagement d'espace.